

## **COMMUNE DE CABANNES**

Objet : Commune de CABANNES - Cession d'une parcelle section B n°265 par le Département à la Commune de CABANNES

## **ACCORD SUR INDEMNITE**

La Commune de CABANNES représentée par son Maire Monsieur Christian CHASSON

Domiciliée à : Hôtel de Ville, 13440 CABANNES

donne son accord pour l'acquisition à l'euro symbolique concernant la parcelle suivante

Commune	Références cadastrales			Superficie	Emprise en
	Section	Nume	éro Lieu-dit	totale en m2	m2
CABANNES	В	265	Quartier Saint Roch	9 715	9 715

Accordé principe de Monsieur le Maire qui s'augage à l'insuire à l'ordre du jour du prochain conseil municipal. Fait à Cabannes le 4 Janvier 2017



